

La lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

QU'EST-CE QUE LE SAGE ?

L'eau est l'affaire de tous ! Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) de la Vire doit fixer les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Ce dernier couvre 145 communes totalisant 112 600 habitants.



EDITO

2012, une année charnière

Comme la Vire, le SAGE a tracé paisiblement mais activement son chemin en 2011. La commission locale de l'eau (CLE) s'est réunie à 3 reprises autour des enjeux de la Vire amont, puis de la Vire moyenne et enfin de ceux liés aux zones humides, à la biodiversité et au réchauffement climatique. Autant d'éléments forts du territoire retranscrits dans le diagnostic à présenter à la CLE courant 2012, achevant ainsi la phase II du SAGE. Indispensable pour identifier et localiser les enjeux propres à notre bassin, le diagnostic sera le socle des différents scénarios d'aménagement soumis à la CLE. Mais probablement pas avant 2013 ! 2012 s'annonce donc comme une année charnière : saurons-nous passer de la somme des « intérêts particuliers » à ce fameux concept d'intérêt général ? A l'aune des enjeux économiques, écologiques et sociaux qui sont les nôtres, j'en suis convaincu ! Je vous souhaite à tous, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une excellente année 2012.

Bien sincèrement.

Philippe Gosselin,
président de la CLE



ACTU

Paroles d'acteurs ! « Le passé sert d'expérience, pas de référence »

► Pour Yves Lebaudy, élu à la chambre d'Agriculture du Calvados, les travaux du Sage ont tout d'abord inquiété les responsables agricoles. « Se posaient les questions de la faible représentativité du monde agricole au sein d'une multitude d'acteurs participant à la Commission locale de l'eau (CLE), de la complexité de la réglementation avec une superposition de contraintes et le risque de contrôles qui en découlent et enfin du manque de moyens financiers permettant de compenser la perte de valeur ajoutée liée à la réglementation imposée... Toutes ces inquiétudes ne sont pas complètement levées. » Même s'il reconnaît que les visites terrain proposées par le réseau des chambres d'Agriculture ont permis de mieux favoriser les échanges entre les différents acteurs et de mieux

comprendre les enjeux du Sage. « Par exemple, nous avons pu mesurer l'intérêt des zones humides pour maintenir l'alimentation en eau de la Vire et des différents réseaux, en période estivale. 40 % du débit de la Vire à Saint-Lô en juin 2011 provenait des zones humides en amont de la Vire. Mais alors, comment convaincre les propriétaires de ne pas planter pour ne pas assécher ces "poumons" d'eau ? Comment permettre aux éleveurs de continuer à exploiter ces parcelles sans les drainer ? L'enjeu est vital : préserver la qualité et la quantité de l'eau disponible à un prix. Nous sommes sur le chemin de la concertation. De nombreuses pistes restent à explorer, avec des intérêts souvent contraires. Le passé sert d'expérience, pas de référence. Construisons notre avenir ! » ■

La Vire amont en vedette

► Plus de trente élus et techniciens concernés par le Sage de la Vire ont participé à la désormais traditionnelle sortie annuelle. Au programme : découverte de la friche industrielle des Vaux-de-Vire et de son projet d'aménagement par la ville autour du thème de l'eau et de la nature, puis visite du site de la Dathée, à côté

de Vire, et évocation des problématiques d'eau potable. Dans l'après-midi, le groupe est allé à Maisoncelles-la-Jourdan avec un technicien de la Dreal pour échanger autour du rôle des zones humides, avant de revenir dans la Manche pour évoquer la gestion des retenues cet été. ■



Philippe Gosselin a ouvert cette journée dans la friche industrielle des Vaux-de-Vire.

Barrages : entre impacts et solutions

LA RÉUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU 7 OCTOBRE, A ÉTÉ LARGEMENT CONSACRÉE À L'ÉTUDE DES ENJEUX HYDROMORPHOLOGIQUES DE LA MASSE D'EAU DE LA VIRE MOYENNE ET DONC DE L'AVENIR DE SES NOMBREUX OUVRAGES.

► Malgré une nette amélioration générale de la qualité physico-chimique de l'eau, les phosphores restent suffisamment présents pour provoquer l'apparition d'algues lors des périodes de chaleur. Au printemps dernier, il avait fallu ouvrir plusieurs barrages afin de limiter la stagnation et donc le réchauffement de la masse d'eau. De plus, la reconquête de la qualité biologique, attendue en 2021, passe par une amélioration des milieux. Afin d'y répondre, plusieurs actions peuvent être mises en place sur les barrages, toutes n'ayant pas le même intérêt (voir tableau).

Un consensus se dégage

Cette réunion a permis de faire un point sur l'avancée des réflexions

« Un projet pour l'ensemble de la masse d'eau. »

concernant l'avenir de certains ouvrages de la Vire. Il ne s'agit que d'hypothèses, les décisions ne pourront être prises sans un projet global de développement pour l'ensemble de la masse d'eau et de ses usages. Toutefois, un consensus sur huit seuils semble se dégager des discussions entre les divers acteurs. Ainsi, les ouvrages de

Pont-Farcy, Tassy, Condé et Saint-Lô – deux d'entre-eux ont un usage hydroélectrique – seraient maintenus et équipés, alors que ceux du Moulin Hébert, d'Aubigny, du Moulin des Rondelles et du Maupas, déjà fortement endommagés, seraient supprimés. Une suppression qui ramènerait le taux d'artificialisation liée aux seuils de la Vire à 63%, au lieu de 74% actuellement... l'objectif étant de s'approcher des 30% ! Plusieurs scénarios sont proposés (équipement, vidange estivale, abaissement...) pour les seuils de la Chapelle-sur-Vire, de Candol et des Claies de Vire pour préserver leur intérêt touristique. Enfin, les barrages de Fourneaux, de la Roque et de la Mancellière dont l'usage est notamment hydroélectrique pourraient faire l'objet d'un compromis dont l'enjeu serait de réduire leur impact.

Plusieurs actions sont à étudier seuil par seuil, en privilégiant une gestion d'ensemble :

- Installation d'un dispositif de franchissement adapté aux espèces ciblées par les classements : saumon, alose, truite de mer, anguille, lamproie...
- Vidange estivale de la retenue,
- Abaissement de la crête du seuil pour réduire les volumes stockés et la longueur de la retenue,
- Suppression du seuil.

	Intérêt lutte contre dystrophie*	Intérêt continuité piscicole	Intérêt reproduction
Dispositifs de franchissement		x	
Vidange estivale de la retenue	x		
Abaissement du seuil	x	x	x
Suppression du seuil	x x	x x	x x

*dystrophie : Accroissement de la biomasse végétale due à l'enrichissement des eaux en éléments nutritifs (phosphore et azote) et provoquant l'appauvrissement des eaux en oxygène.

LES CLAIES DE VIRE, SOUS LE SIGNE DES POISSONS

Le barrage des Claies de Vire constitue un ouvrage majeur du fleuve qu'il barre 12 km en aval de Saint-Lô, entre La Meauffe et Pont-Hébert. Son ancienneté est telle qu'on l'a dit décidé par saint Lô lui-même pour arrêter les flottes barbares !

L'orthographe Clefs que l'on rencontre parfois résulte d'interprétations abusives encouragées par le rôle de « verrou » du site. Le nom est dû en réalité aux grilles (ou claies) d'un piège à saumons si considérable qu'il qualifia les lieux au détriment du moulin et des ports adjacents.

De fonctionnement et d'architecture méconnus, la pêcherie ne fut supprimée que peu avant 1890 pour être remplacée par la première échelle à poisson de la Manche.

Obstacle aux bateaux que le flot portait jusqu'ici, le barrage imposait des transbordements qui ne cessèrent qu'en 1839 avec l'ouverture de la première dérivation éclusée de la Vire canalisée. Mais loin d'empêcher la navigation, l'ouvrage offrait au contraire aux bateaux en amont un niveau d'eau suffisant pour approcher Saint-Lô. Son influence se ressent de fait sur près de 10 km !

Ironie de l'histoire, le barrage, privé d'usage économique (pêcherie, moulin puis centrales électriques ont tour à tour disparu), ne sert plus qu'à la connaissance scientifique des poissons de la Vire : un observatoire piscicole lui a été accolé en 2002.



SMVV - SAGE
Stéphanie LEGENDRE
709 promenade des Ports,
50000 Saint-Lô
Tél. 02 33 72 56 70
Courriel : legendre.smvv@wanadoo.fr